

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre 2022, à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté de communes de Marcigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Anzy-le-Duc.

Etaient présents :

ANZY LE DUC.....	M. Jean Marc POMMIER
ARTAIX.....	M. Eric NEVERS
BAUGY.....	M. Patrice MICHAUD
	Mme Annette JANIN
BOURG LE COMTE	M. Stéphane LUCEAU
CERON.....	M. Michel JULIEN
CHAMBILLY.....	M. Thierry NIGAY
.....	M. Christophe PEGON
MARCIGNY	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	M. Frédéric CHANDON
	M. François RENARD
	M. Louis PONCET
MELAY.....	M. Jean Claude DUCARRE
	Mme Bernadette BAILLY
	M. Pascal MILLET
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE	M. Georges PROST
VINDECY	M. Didier CHAPON

Étaient excusés : Mme Cathy BAILLY
M. Patrick PERRUCAUD
Mme Géraldine VERSTRAETEN (pouvoir donné à M. Frédéric CHANDON)
Mme Monique CLEMENT (pouvoir donné à M. Denis PROST)

Monsieur Jean Claude DUCARRE est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le Président ouvre la séance et remercie la Mairie d'Anzy le Duc pour la mise à disposition de la salle. Il procède ensuite à l'appel des présents. Le quorum étant réuni (19 présents, 2 pouvoirs, soit 21 votants), le Conseil peut valablement délibérer.

M. Jean Marc POMMIER remercie toutes les personnes pour les messages et attentions suite à l'accident de son épouse.

Le compte-rendu de la réunion du 20/06/2022 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU CONSEIL DU 03/10/2022

Environnement / agriculture :

Présentation des enjeux du transfert de la compétence eau et assainissement
Désignation de 2 référents de la Communauté de communes pour le suivi de l'étude du SYMISOA bilan et prospective sur la gestion de la ressource en eau
Annulation d'une redevance OM et admissions en non-valeur
Vente de 50 bacs OM 120 l à la Communauté de communes de Semur en Brionnais
Exonérations 2023 de TEOM des locaux professionnels
Contrats Eco-Mobilier pour la collecte des articles de bricolage et de jardin et des jouets
Contrat Eco-System pour la collecte des DEEE

Affaires générales / finances :

Vote des durées d'amortissement
Décisions modificatives aux budgets communautaires
Subventions aux associations
Renouvellement du contrat de G. DUPLATRE
Acceptation du devis du Centre de Gestion pour le tri des archives et demande de subvention au CD71
Motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire Paray / Lyon

Enfance / jeunesse / vie associative et sportive / communication :

Renouvellement de la labellisation du PIJ
Désignation d'un représentant au conseil d'administration Info Jeunes Saône-et-Loire
Recrutement d'un service civique au PIJ

Economie / tourisme / culture :

Convention avec le Conseil régional pour reversement participation au FARCT
Aide immobilier d'entreprises projet Manhattan

Travaux / habitat / patrimoine :

Approbation révision de prix travaux lot 5, 1^{ère} tranche
Vente du bâtiment 11 rue Freyssinet
Attribution d'aides OPAH
Point financier sur les coûts des travaux du pôle sports / loisirs / tourisme, site de la Gare
Conventions avec le SYDESL71 pour des travaux électriques (ZA des Varennes à Melay)

Santé / social / seniors :

Convention de partenariat public / public avec le Département pour mise en œuvre dispositif
« Rebondir, Surmonter, Accéder »

Décisions du Président

Questions diverses

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03/10/2022

ENVIRONNEMENT/AGRICULTURE

DEL01_CC03_10	Désignation de 2 référents de la Communauté de communes pour le suivi de l'étude du SYMISOA bilan et prospective sur la gestion de la ressource en eau	Vote à l'unanimité
DEL02_CC03_10	Annulation d'une redevance OM	Vote à l'unanimité
DEL03_CC03_10	Vente de 50 bacs OM 120l à la Communauté de communes de Semur en Brionnais	Vote à l'unanimité
DEL04_CC03_10	Exonérations 2023 de TEOM des locaux professionnels	Vote à l'unanimité
DEL05_CC03_10	Contrats Eco-Mobilier pour la collecte des articles de bricolage et de jardin et des jouets	Vote à l'unanimité
DEL06_CC03_10	Contrat Eco-System pour la collecte des DEEE	Vote à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES/FINANCES

DEL07_CC03_10	Vote des durées d'amortissement	Vote à l'unanimité
DEL08_CC03_10	Décisions modificatives aux budgets communautaires	Vote à l'unanimité
DEL09_CC03_10	Subventions aux associations	Vote à l'unanimité
DEL10_CC03_10	Renouvellement du contrat de G. DUPLATRE	Vote à l'unanimité
DEL11_CC03_10	Acceptation du devis du Centre de Gestion pour le tri des archives et demande de subvention au CD71	Vote à l'unanimité
DEL12_CC03_10	Motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire Paray/Lyon	Vote à l'unanimité

ENFANTCE/JEUNESSE/VIE ASSOCIATIVE/COMMUNICATION

DEL13_CC03_10	Renouvellement de la labellisation du PIJ	Vote à l'unanimité
DEL14_CC03_10	Désignation d'un représentant au conseil d'administration Info Jeunes Saône et Loire	Vote à l'unanimité
DEL15_CC03_10	Recrutement d'un service civique au PIJ	Vote à l'unanimité

ECONOMIE/TOURISME/CULTURE

DEL16_CC03_10	Convention avec le Conseil régional pour reversement participation au FARCT	Vote à l'unanimité
DEL17_CC03_10	Aide immobilier d'entreprises projet Manhattan	Vote à l'unanimité

TRAVAUX/HABITAT/PATRIMOINE

DEL18_CC03_10	Approbation révision de prix travaux lot 5, 1 ^{ère} tranche	Vote à l'unanimité
DEL19_CC03_10	Vente du bâtiment 11 rue Freyssinet	Vote à l'unanimité
DEL20_CC03_10	Attribution d'aides OPAH	Vote à l'unanimité
DEL21_CC03_10	Conventions avec le SYDESL71 pour des travaux électriques (ZA des Varennes à Melay)	Vote à l'unanimité

SANTE/SOCIAL/SENIORS

DEL22_CC03_10	Convention de partenariat public/public avec le Département pour mise en œuvre dispositif « Rebondir, Surmonter, Accéder »	Vote à l'unanimité
---------------	--	---------------------------

Environnement / Agriculture :

- Le Conseil communautaire désigne à l'unanimité Messieurs Thierry NIGAY, vice-président en charge de l'environnement et de l'agriculture et Eric NEVERS, président du Syndicat des eaux de la Sologne ligérienne pour représenter la Communauté de communes de Marcigny au sein du comité de suivi de l'étude bilan/prospective de la gestion de la ressource en eau menée par le SYMISOA.
- **Annulation d'une redevance OM et admissions en non-valeur**
Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'annulation d'une redevance de 77 € émise en double sur l'exercice 2012 au bénéfice de Mme DEPLACE Aurore de Chambilly.
Les demandes d'admission en non-valeurs ont besoin d'être retravaillées. Elles seront soumises à délibération lors de la prochaine réunion du conseil.
- **Vente de 50 bacs OM 120 l à la Communauté de communes de Semur en Brionnais**
Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la vente de 50 bacs OM de 120 litres à la Communauté de communes de Semur en Brionnais, pour un montant de 32 € euros le bac soit un titre de recette de 1 600 €.
- **Exonérations 2023 de TEOM des locaux professionnels**
Afin d'éviter une double imposition des locaux professionnels, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III-1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux. La liste sera transmise au Service de Impôts Fonciers. Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2023.
- **Contrats Eco-Mobilier pour la collecte des articles de bricolage et de jardin et des jouets**
Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le contrat territorial avec Eco-Mobilier pour la prise en charge opérationnelle des déchets de jouets, des déchets d'articles de jardin et de bricolage pour la période 2022-2027.
- **Contrat Eco-System pour la prise en charge des déchets d'équipement électriques et électroniques ménagers (DEE)**
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le contrat avec ECO-System pour la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) pour la période du 01/07/2022 au 31/12/2027 en remplacement de OCAD3E.
Pour information, en 2021, la Communauté de communes a reçu 5 098 € au titre de la prise en charge de ces déchets.

Affaires générales / finances :

- **Vote des durées d'amortissement**
Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les durées d'amortissements des immobilisations suivantes :

- Biens amortissables de faible valeur (valeur d'achat strictement inférieure à 1 000 € HT) : amortissement sur 1 an
- Terrains dont la valeur d'achat est strictement inférieure à 5 000 € HT : amortissement sur 5 ans
- Terrains dont la valeur d'achat est supérieure ou égale à 5 000 € HT : amortissement sur 10 ans
- Aides économiques aux entreprises (immobilier d'entreprises, aides FRT,...) : amortissement sur 5 ans

Cette délibération sera transmise à la Comptable du Service Gestion Comptable du Charolais Brionnais.

- **Décisions modificatives aux budgets communautaires**

Le Conseil adopte à l'unanimité la décision modificative n°02 au budget principal, telle que détaillée ci-dessous

Budget principal (DM02) :

2802	Amort frais doc urbanisme	1 911,00
2804123	Région : projet infrastructures	620,00
280421	Privé : Biens mobiliers, Mat	2 410,00
28051	Concessions et droits similaires	2 973,00
281311	Amort. constr. Bât. Publics	2 849,00
28138	Amort. Autres constructions	1 012,00
28183	Amort. Matériel bureau et informatique	184,00
28184	Amort. Mobilier	483,00
28188	Autres immobilisations corporelles	636,00
Total	Opérations d'ordre entre section	13 078,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		13 078,00

2313-1808	Projet gare Marcigny tranche 2	13 078,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		13 078,00

6811-042	Amortissements	13 078,00
6541	Admission en non-valeur	1 400,00
6542	Créances éteintes	100,00
22	Dépenses imprévues	- 2 500,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		12 078,00

74718	Subvention Etat (remb conseiller numérique)	12 078,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		12 078,00

Le Conseil adopte à l'unanimité la décision modificative n°01 au budget annexe « atelier partagé » 2022, telle que détaillée ci-dessous :

Budget annexe « atelier partagé » (DM01) :

28132-040	Amort. Immob Cop (immeubles de rapport)	221,00
Total	Opérations d'ordre entre section	221,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		221,00

2132	Constructions immeubles de rapport (équilibre)	221,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		221,00

615228	Autres bâtiments (équilibre)	-1721,00
66111	Intérêts emprunts	1 500,00
6811-042	Dotations amort immob corporelles	221,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0,00

- **Subventions aux associations**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accorde les subventions 2022 aux associations suivantes :

Associations bénéficiaires	Subventions 2022
Charolais Brionnais en Transition	500,00
AS Foot Montceaux l'Etoile (sur fonds écoles de sports)	500,00
Total	1 000,00

D. PROST évoque aussi la demande de la subvention de l'église Saint Nicolas dans le cadre de la fondation du patrimoine, qui a reçu un avis défavorable du bureau Communautaire du 26/09/2022.

- **Renouvellement du contrat de G. DUPLATRE**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le recrutement de Mme Gisèle DUPLATRE sur l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, pour 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2022 et jusqu'au 31/03/2023, et pour une durée de travail hebdomadaire de 24 heures.

- **Acceptation du devis du Centre de Gestion pour le tri des archives et demande de subvention au CD71**

Le Président a sollicité le Centre de Gestion de Saône et Loire pour expertiser les archives de la Communauté de communes. Celles-ci n'ont jamais été classées et occupent une grande part des locaux.

Le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, la proposition de 10 500 € nets du Centre de Gestion de Saône et Loire pour trier et classer les archives communautaires et à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de Saône et Loire pour cette mission. Ce tri ne pourra pas être fait avant un an et demi compte tenu de la charge de travail du service du Centre de Gestion.

- **Motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire TER Paray / Lyon**

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité la motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire TER Paray-le Monial/La Clayette/Chauffailles/Lyon, proposée par le PETR du Pays Charolais Brionnais.

Enfance / jeunesse / vie associative et sportive / communication :

- **Renouvellement de la labellisation du Point Infos Jeunes**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à déposer le dossier de demande de renouvellement de la labellisation du Point Infos Jeunes de Marcigny pour les 6 prochaines années (2023 à 2028), auprès de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Le projet du PIJ s'articulera autour de 3 axes stratégiques pour les 6 prochaines années :

- Favoriser l'accès aux jeunes des Communauté de communes de Marcigny et Semur à l'information et aux services IJ
- Encourager et soutenir la citoyenneté, l'engagement et la prise d'initiative des jeunes
- Contribuer à la construction des parcours vers l'autonomie et de l'amélioration de la vie quotidienne des jeunes.

- **Désignation d'un représentant au conseil d'administration Info Jeunes Saône-et-Loire**

Le réseau Information Jeunesse est en train de se structurer au niveau départemental avec le soutien technique et financier de la CAF, du SDJES et de la MSA. Ce qui permettra une liaison entre le niveau local et départemental. Lors d'un comité de travail, tenu début septembre. Chaque collectivité gestionnaire d'un PIJ a été informée qu'un siège lui était réservé au Conseil d'administration d'IJ71.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Mme Cathy BAILLY, 1^{ère} vice-présidente, comme représentante de la Communauté de communes de Marcigny au conseil d'administration de l'association Infos Jeunes Saône-et-Loire.

- **Recrutement d'un service civique au PIJ**

Le PIJ souhaiterait accueillir un jeune en service civique, pour une période de 8 mois, à compter du 1^{er} décembre, pour accompagner Aurélie GOUY, responsable de la structure, dans la mise en œuvre des actions suivantes :

- Faire connaître le réseau Info Jeunes.
- Questionner et recueillir les attentes et besoins des jeunes en termes d'information et d'accompagnement.
- Participer aux actions de la Communauté de communes autour du numérique.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide l'accueil d'un jeune en service civique au sein du Point Infos Jeunes Marcigny pour une durée de 8 mois, à compter du 1^{er} décembre 2022. Il autorise à engager les démarches nécessaires auprès du Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne Franche Comté pour l'obtention d'un financement en complément de l'indemnité versées par la structure d'accueil.

Economie / tourisme / culture :

- **Convention avec le Conseil régional pour reversement participation au FARCT**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention entre le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté et la Communauté de communes de Marcigny relative au droit de reprise du fonds régional d'avances remboursables « consolidation de la trésorerie des TPE (FARCT) ».

- **Aide immobilier d'entreprises projet Manhattan**

L'entreprise Manhattan a présenté à la commission « Economie, tourisme, culture » du 6 septembre 2022 son projet de requalification des bâtiments de son site des Pierrats à Marcigny. Les travaux concernent la réfection des voies d'accès et parking du site, l'isolation totale des bâtiments par l'extérieur, des aménagements intérieurs permettant une plus grande fonctionnalité et la mise en place de 1 750 m² de panneaux solaires.

Selon l'estimation transmise par l'entreprise, l'investissement global est estimé à 1 160 000 €. Il est éligible au règlement régional sur l'aide immobilier entreprise (subvention de 50 000 € conditionnée à l'attribution d'une subvention communautaire de 5 000 €).

La commission « économie, tourisme, culture » a émis un avis favorable pour un accompagnement financier de la Communauté de communes. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, attribue une subvention de 5 000 € à l'entreprise SAS MANHATTAN,

Travaux / habitat / patrimoine :

- **Approbation révision de prix travaux lot 5, 1^{ère} tranche**

Le Conseil communautaires approuve, à l'unanimité, l'application de la révision de prix sur le poste charpente métallique des travaux réalisés par Atelier Bois, titulaire du lot 5, lors de la 1^{ère} tranche de réhabilitation de la gare pour une somme de 4 425,45 € HT.

- **Vente du bâtiment 11 rue Freyssinet**

Suite à la mise en vente de l'immeuble (Antenne animation) situé rue Fressinet pour un prix de 45 000 € (vente confiée à l'agence Fernandez de Marcigny). Une offre a été reçue de la part de M. PERRIER pour une somme de 43 000 € nets vendeur.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette offre d'achat. La vente sera finalisée par un acte notarié à la charge de l'acheteur.

- **Attribution d'aides OPAH**

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution des aides OPAH pour les dossiers suivants :

- Mme et M. BORDE, CHAMBILLY – 500 € (dossier Habiter Mieux)
- Mme THERRIAUD, MARCIGNY – 500 € (dossier Habiter Mieux)
- M et Mme MAGAT, MARCIGNY – 500 € (dossier Habiter Mieux) et 1 000 € (dossier autonomie)

- **Point financier sur les coûts des travaux du pôle sports / loisirs / tourisme, site de la Gare**

Une nouvelle estimation a été transmise par le Cabinet Figural (pour la deuxième tranche de travaux). Le montant est désormais supérieur à 1 million d'euros (+60 000 € depuis juin). Avec les plus et moins-values envisagées le coût s'élève à 957 706 €, le plan de financement est à 1 037 706 € HT. Il n'y aura pas de subvention supplémentaire mais la vente du bâtiment de la rue Fressinet permettra de financer une partie de ce surcoût.

F. VERNUSSE ne prend part au vote. Le Conseil communautaire valide la nouvelle estimation transmise par le cabinet Figural pour la deuxième tranche de travaux du site de la Gare.

C. PEGON indique que des fuites ont été constatées sur le bardage du bâtiment mise à disposition. Cela a été signalé, mais rien n'ayant été fait ; il faudrait trouver une solution.

C. CHENUET précise que la Mairie a une convention sur le local des boulistes et n'accepterait pas que la Mairie en subisse d'éventuelles conséquences.

JM POMMIER précise que l'architecte a été informée et doit trouver une solution. Les fuites pourraient être reprise lors de l'intervention de la société qui vient de Lyon lors de la 2^{ème} phase des travaux. Le réglage du chauffage étant toujours très compliqué dans la partie crèche, l'installateur a été sollicité pour un suivi annuel avec maintenance de l'installation.

• **Conventions avec le SYDESL71 pour des travaux électriques (ZA des Varennes à Melay)**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention avec le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire pour la mise à disposition d'une emprise de terrain de 3 m² sur la parcelle cadastrée n°170 – section B à Melay, propriété de la Communauté de communes de Marcigny. Ces travaux nécessitent la pose d'un poste de transformation et la confection de tranchées pour le déroulage des câbles souterrains.

Santé / social / séniors :

• **Convention de partenariat public/public avec le Département pour mise en œuvre du dispositif « Rebondir, Surmonter, Accéder »**

La Communauté de communes, à l'unanimité, approuve le contrat de coopération public/public avec le Conseil Départemental de Saône et Loire, pour la mise en œuvre du dispositif « Rebondir, Surmonter, Accéder », selon le plan d'action et les conditions décrites ci-dessous :

DOMAINE	2022	2023
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'un scooter et d'un véhicule pour la plateforme CMobile de la Mission Locale (véhicules disponibles à Marcigny) - Promotion des activités de l'Entraide Brionnaise - Réalisation d'une enquête autour de la mobilité à destination des habitants, en vue d'élaborer un programme de développement des mobilités au sein de la Communauté de communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'un scooter et d'un véhicule pour la plateforme CMobile de la Mission Locale (véhicules disponibles à Marcigny) - Promotion des activités de l'Entraide Brionnaise - Mise en œuvre d'actions de développement des mobilités, selon les conclusions de l'enquête menée en 2022
Garde d'enfant(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de locaux neufs à usage de Micro-Crèche à Marcigny, permettant l'ouverture, par le gestionnaire, de 2 places supplémentaires (capacité désormais portée à 10 places) 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du réseau local des baby sitters - Soutien financier au Relai Petite Enfance

Garde d'enfant(s) (suite)	- Installation à Melay de locaux modulaires à usage de Micro-Crèche, permettant l'ouverture, par un gestionnaire associatif, d'une Micro-Crèche mode PAJE de 8 places - Promotion du réseau local des baby sitters - Soutien financier au Relai Petite Enfance	
Logement	- OPAH en cours sur le territoire communautaire - attribution d'aides complémentaires aux aides de l'ANAH pour les propriétaires occupants	- OPAH en cours sur le territoire communautaire - attribution d'aides complémentaires aux aides de l'ANAH pour les propriétaires occupants
Fracture numérique	- Promotion de l'offre de services assurée par les PIMMS de Marcigny et de Melay (accompagnement aux démarches administratives, initiation informatique)	- Promotion de l'offre de services assurée par les PIMMS de Marcigny et de Melay (accompagnement aux démarches administratives, initiation informatique)
Formation	- Néant	Néant

Décisions du Président

Communication des décisions prises depuis la réunion du 29 juin 2022 dans le cadre de la délégation d'attributions au Président :

- Décision 2022-17 Contrôle technique MSP
- Décision 2022-18 Fixation tarifs vente bacs et composteurs
- Décision 2022-19 Fixation prix vente bac 660l neuf avec serrure
- Décision 2022-20 Vérification électrique Consuel Micro-Crèche Melay
- Décision 2022-21 Mandat de vente immeuble 11 rue Freyssinet
- Décision 2022-22 Mise à dispo animatrice BD pour Club des P'tiots
- Décision 2022-23 Réalisation des diagnostics préalables à la vente d'immeuble
- Décision 2022-24 Non préemption parcelle AR217 ZI Saint Nizier

Questions diverses

- D. PROST donne lecture d'un courrier du président de l'association Domino faisant part des difficultés du journal. T. NIGAY précise qu'il ne s'agit pas d'une demande financière mais plutôt d'un appui, d'un intérêt de la collectivité et des Maires pour le travail de l'association. Peu de communes sont actives alors qu'elles désignent toutes un représentant au journal. JC DUCARRE indique Domino produit un travail qualitatif depuis longtemps mais qui souffre aujourd'hui de l'évolution des modes de communication. Si la Communauté de communes souhaite que le journal continue, il est important que de nouvelles forces vives soient trouvées, précise D. PROST.
- JM POMMIER rapporte les problèmes rencontrés lors de la mise en service de téléphonie à la Micro-Crèche à Melay. Il indique que toutes les démarches et travaux avaient pourtant été faits en temps utiles par l'architecte. Mais une tranchée n'a pas été réalisé avant l'installation par un sous-traitant d'Orange, la Mairie de Melay a dû prendre en charge des travaux complémentaires.
- Le Président informe le Conseil que suite à l'achat de la place du 19 mars par la Communauté de communes, un projet de convention de gestion de la place a été soumis à la Mairie pour qu'elle continue à disposer des lieux jusqu'au début des travaux de

construction de la MSP. C. CHENUET indique que la convention est en cours de relecture et émet le souhait que les travaux ne commencent pas avant la fête de Pâques 2023. D. PROST et JC DUCARRE précisent qu'il est important de la convention soit puisse être finalisée assez rapidement. L'architecte travaille à l'organisation de la consultation des entreprises afin de lancer les travaux dès que les conditions seront réunies.

- Partage du produit de la taxe d'aménagement entre EPCI/Communes : un recensement est en cours auprès des communes pour mieux appréhender le sujet et connaître la situation de chaque commune Une délibération est à prévoir d'ici le 01/07/2023 pour fixer les modalités du partage à compter de l'année 2024. JC DUCARRE indique que les communes ont mis en place cette taxe pour compenser des dépenses qu'elles ont engagées afin d'étendre les réseaux et raccorder de nouvelles habitations. Les communes ont fait des efforts importants dont elles ne perçoivent pas forcément les bénéfices immédiatement. Il lui paraît légitime que les communes restent bénéficiaires de cette taxe pour les dépenses qu'elles ont engagées.
- C. CHENUET informe le Conseil de l'abandon du projet de création d'un magasin d'articles de loisirs (chasse/pêche) sur la ZA du Champêtre. Suite à la dernière réunion de la commission économie, des échanges sont en cours avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne pour organiser une réunion de sensibilisation sur la transmission des entreprises auprès des dirigeants de plus de 55 ans. Cette réunion devrait avoir lieu après les vacances de la Toussaint. C. CHENUET demande un retour sur la fiche de renseignement envoyée aux maires pour mieux connaître les disponibilités de locaux commerciaux et professionnels vacants sur le territoire de la Communauté de communes.
- JC DUCARRE rapporte les échanges toujours en cours avec LABORARE suite à l'accueil d'un second médecin début septembre. Grâce à la mobilisation de tous (élus et professionnels) sur le territoire, l'accueil s'est bien passé et les retours sont plutôt positifs pour l'instant. Des obstacles restent cependant à franchir pour cette professionnelle comme la reconnaissance du diplôme et la maîtrise de la langue française. F. RENARD demande si un contact a été pris avec la docteur RUIZ nouvellement installée à Digoin. Elle pourrait être un appui à la décision pour cette nouvelle médecin. Il lui semble important d'échanger sur son retour d'expérience et sur les conditions d'exercice qui sont différentes entre l'Espagne et la France.
- Le contrat de canal avec la région Bourgogne Franche Comté cosigné par Loire Itinérances et association du Canal a été signé le 26/09/2022. Il permettra aux porteurs de projets de bénéficier de 40% d'aides pour les projets. L'Association a pu également mobiliser des financements Leader pour financer un poste chargé de mission pour animation du projet. Une rencontre est prévue prochainement avec VNF pour faire le point sur les sujets liés au canal (alimentation en eau, fermeture du canal, mise en vente des maisons éclésières).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h25.

